

FICHE DE QUOTIENT FAMILIAL

Comme chaque année, vous devez procéder au calcul de votre quotient familial. Celui-ci est valable du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012. Tout au long de l'année, les familles doivent **signaler les éventuels changements de situation familiale ou professionnelle au Service Education** (01 60 34 51 63).

Nom :

Prénom :

Adresse :

 :

Sollicite le calcul de quotient familial pour les structures suivantes :

- Mini Crèche
- Multi Accueil
- Restauration scolaire
- Accueil de Loisirs
- Accueil Pré Post Scolaire
- Club 11/13
- Classe de Découvertes
- Activités centre socio culturel

Vous devez fournir pour le calcul de votre quotient, les pièces suivantes :

Pour les ressources mensuelles inférieures à 4725 € :

- 1 copie de votre livret de famille
- 1 copie de votre avis d'imposition 2011 (revenus 2010)
- 1 copie des prestations telles que RSA, Complément de libre choix d'activité PAJE, Allocation de Parent Isolé, Allocation versée par le Pôle Emploi (notification et dernier bulletin de versement indiquant le montant journalier net), Allocation Adulte Handicapé.

Pour les ressources mensuelles supérieures à 4725 € :

- 1 copie de votre livret de famille.

**VOUS DEVEZ DEPOSER VOS DOCUMENTS EN MAIRIE ENTRE
LE 1^{er} NOVEMBRE ET LE 30 NOVEMBRE 2011.**

En l'absence de tous documents avant le 30 novembre 2011, nous tenons à vous informer qu'il sera appliqué sur vos factures de l'année 2012 le tarif maximum.

Fait-le

Signature :